

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE – COMMUNE DE TOULOUSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 28 novembre 2019 au 20 décembre 2019

ENQUÊTE PARCELLAIRE

**AMENAGEMENT D'UNE LIAISON MULTIMODALE
ENTRE LE SITE PROPRE DES HERBETTES ET LA ZAC
DE SAINT-EXUPERY**

Deuxième PARTIE

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

commissaire enquêteur :

Jean-Jacques BRELIERE

7 février 2020

SOMMAIRE

1-RAPPELS

1-1 Objet de l'enquête publique

1-2 Le porteur de projet

1-3 Le projet

1-4 Parcelles à acquérir par le porteur de projet

2- CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1 – RAPPELS

1-1 Objet de l'enquête parcellaire

Dans le cadre du projet de création d'une liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry, quartier de Montaudran à Toulouse, il faut :

- déterminer les parcelles que le porteur de projet devra acquérir pour mener à bien la réalisation de son projet ; cette acquisition pourra se faire soit à l'amiable, soit par la procédure de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- rechercher les propriétaires, les titulaires de droit réels ou les ayants droit de ces parcelles.

Cette enquête est menée conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet d'aménagement.

1-2 Le porteur de projet

Le maître d'ouvrage, porteur du projet, est Toulouse Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPIC), qui a dans ses compétences le domaine «urbanisme et projet » ainsi que « transports et déplacements ».

1-3 Le projet

C'est un projet d'aménagement d'une liaison multimodale entre l'avenue des Herbettes et la rue Jacqueline Auriol, ce qui permettra de relier, le site propre des Herbettes (chemin de Herbettes) à la ZAC Saint-Exupéry.

Le tracé de cette nouvelle voie traversera la copropriété King's College, sans impacter le bâti existant. Seules des fonctionnalités de cette résidence seront impactées. Par la création de cette nouvelle voie, le porteur de projet veut améliorer les liaisons inter-quartiers, fluidifier les conditions de circulation et sécuriser les déplacements effectués par les cycles et les piétons.

1-4 Parcelles à acquérir par le porteur de projet

Pour la réalisation du projet de liaison entre la rue Jacqueline Auriol à l'avenue des Herbettes, le porteur du projet doit acquérir les parcelles qui lui permettront :

- De réaliser le prolongement de la rue Jacqueline Auriol vers l'avenue des Herbettes, en passant entre les bâtiments A et B de la résidence King's College ;
- De créer le futur accès à ladite résidence.

Ces parcelles, ainsi que leurs propriétaires, sont bien identifiées dans les deux documents joints dans le dossier d'enquête parcellaire, à savoir :

- Plan parcellaire au 1/250 de la copropriété King's College ;
- Etat parcellaire de la copropriété King's College

Ces parcelles identifiées devront être déclarées cessibles dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de l'aménagement d'une liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC Saint-Exupéry.

2-CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2019.

Les conditions réglementaires ont été respectées :

- Dossier présenté clair et complet, comprenant les éléments listés par l'article R131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- La publicité de l'enquête a été effectuée conformément aux prescriptions réglementaires en la matière : parution dans la presse dans les délais légaux, affichage de l'avis d'enquêtes publiques en lieux et places réglementaires, mise en ligne, par la préfecture de la Haute-Garonne d'un site dédié à cette enquête.
- Notifications individuelles de l'ouverture de l'enquête publique, par le maître d'ouvrage, aux propriétaires des parcelles de la copropriété King's Collège susceptibles d'être expropriés pour la réalisation du projet.

Compte tenu des éléments contenus dans le dossier d'enquête , du déroulement de celle-ci, de l'identification des parcelles impactées, et de leurs propriétaires, par le projet, en tant que commissaire enquêteur, j'émet un

AVIS FAVORABLE

à la demande présentée par Toulouse Métropole de création d'une liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC de Saint-Exupéry, et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Fait à Florentin, le 7 février 2019

Le commissaire enquêteur



Jean-Jacques BRELIERE